

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 13 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Thierry VALLERY, Thierry BRIAND, Christian BONNICHON, Cédric HERRERA, Gwenaëlle MORISSEAU, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Gwenaëlle FASSEU, Kristiane COTTIN, Marina BONHOMME, Adeline RUFFIGNAC, Christine BILLARD.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Absents excusés :

- *Patrice GARNIER a donné pouvoir à Christian BONNICHON.*
- *Benoît MARIÉ.*

Le conseil municipal a choisi pour **secrétaire de séance Madame Adeline RUFFIGNAC**

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024.

2/ EGLISE SAINT MARTIN

Avancement des études et diagnostics pour la restauration de l'église Saint-Martin

Le maire informe que, d'ici fin 2024, l'ensemble des diagnostics et études nécessaires auront été lancés ou réalisés. Ces étapes préliminaires sont indispensables pour garantir la sécurité du projet et éviter des imprévus coûteux. À ce sujet, il cite l'exemple d'une commune voisine ayant dû assumer des travaux imprévus de 120 000 € non subventionnables.

Résumé des études et diagnostics réalisés :

Sondages sur les fondations : les analyses effectuées autour de l'église ont révélé qu'elle ne dispose vraisemblablement d'aucune fondation. Plusieurs trous ont été creusés, et les travaux prévoient de remédier à ce problème structurel.

Découvertes décoratives : des grattages ont permis d'identifier entre 2 et 4 couches d'enduits successifs ainsi que des fresques et une peinture rose imitant le marbre.

Charpente de la nef : un diagnostic parasitaire est en cours. Les observations préliminaires ont révélé la nécessité d'un traitement spécifique.

Vitraux : l'église ne conserve que deux vitraux. Un projet de recréation des vitraux, sans thème prédéfini, est en cours avec consultation de trois entreprises spécialisées.

Instrumentalisation automatisée : une méthode de surveillance de dernière génération sera installée pour suivre en temps réel les mouvements structurels de l'église. Cette solution remplace les jauges actuelles, qui ne mesurent que certaines fissures.

Budget et suivi des travaux (2022-2024)

Toutes les dépenses engagées ou prévues, à l'exception du diagnostic parasitaire encore en consultation, ont été présentées. Le maire rappelle qu'un point téléphonique hebdomadaire est organisé chaque mardi avec l'architecte.

Procédure de déclassement d'une voie publique : une déclaration de préemption urbaine a été déposée avec l'appui de M. François FROT, géomètre, pour un coût de 1 176 €. Cette démarche vise le déclassement d'une voie publique en voie privée afin de permettre le dépôt du permis de construire. La procédure, similaire à celle du PLU, nécessite une enquête publique de 30 jours.

Diagnostiques complémentaires : des analyses de détection de plomb et d'amiante sont également prévues.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à l'unanimité des membres présents et représentés le lancement de l'enquête publique pour le déclassement.

Un ultimatum a été adressé à l'architecte, avec pour objectif que les travaux de restauration de l'église Saint-Martin soient achevés en 3 ans, en s'inspirant du rythme imposé pour la restauration de Notre-Dame.

Une synthèse de l'ensemble des informations sera communiquée aux conseillers municipaux.

3/ PRESBYTERE

Tout comme pour l'église, un suivi régulier est organisé chaque mardi soir.

Présentation des plans d'aménagement : les plans proposés par l'architecte incluent quatre versions avec extension. Le projet retenu prévoit :

- L'accueil et la mairie situés côté de l'habitation voisine, 1 mètre plus bas pour assurer l'accessibilité.
- L'aménagement des espaces existants de l'ancien presbytère :
 - Une salle repas,
 - Une toilette,
 - Un bureau d'archives,
 - Un bureau du maire,
 - Un bureau pour la secrétaire.
- Une extension dédiée à l'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), regroupant la mairie et l'agence postale.
- Une salle de réunion aménagée à l'étage.

Aucune utilisation n'est prévue pour le grenier ni la cave.

Accessibilité et circulation : deux accès distincts seront créés :

1. Un accès par le parvis avec une rampe et un escalier.
2. Un accès côté monument aux morts.

Photovoltaïque : des panneaux photovoltaïques seront installés sur l'extension, conformément aux dispositions de la loi APER.

Dépôts de permis et subventions : deux permis de construire distincts seront déposés :

- Un pour l'église.
- Un pour le presbytère.

Cela est justifié par la diversité des intervenants et des sources de subventions. Pour l'église, jusqu'à 80 % du montant hors taxe pourra être financé.

Le dépôt des permis est prévu pour fin janvier, suivi des demandes de subventions auprès de plusieurs organismes :

- La DRAC,
- La région Île-de-France,
- Le département de Seine-et-Marne,
- La Fondation du patrimoine,
- L'ADEME,
- Et la récupération de TVA.

Accessibilité PMR de l'église : Adeline RUFFIGNAC a soulevé une question concernant l'accessibilité PMR de l'église.

Compte tenu de la reprise des fondations, les marches actuelles seront supprimées, et le parvis de la mairie et celui de l'église seront au même niveau. Une rampe d'accès sera également aménagée côté parking.

Délais de réalisation : il est très probable que les travaux du presbytère soient achevés avant ceux de l'église.

4/ COMPTABILITE – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le maire informe l'assemblée du principe d'une décision modificative, nécessaire pour alimenter le compte 231 à hauteur de 98 000 € afin de permettre le paiement des factures des études et diagnostics de l'église Saint Martin et du presbytère en cours.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette décision modificative.

5/ RESTAURATION SCOLAIRE - TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2025

Le maire informe que le service de restauration scolaire fonctionne correctement. Il précise que des mails sont régulièrement envoyés aux familles pour les tenir informées en cas de comportements ou propos inappropriés. Cette semaine, trois courriels ont été adressés, dont l'un concernant un incident notable lié à des propos racistes.

Des difficultés ponctuelles ont été rencontrées concernant les quantités livrées, en raison de la mise en place d'une nouvelle équipe à la cuisine centrale. Ces aléas devraient être rapidement résolus. Par ailleurs, les menus, composés de produits locaux variés, contribuent à réduire le gaspillage alimentaire.

À l'approche de la nouvelle année, l'assemblée doit se pencher sur la révision du tarif à compter du 1er janvier 2025. Certains conseillers mentionnent les politiques tarifaires adoptées par diverses institutions, qui ajustent le prix du repas en fonction des revenus des familles.

Actuellement :

- Le prix du repas pour la commune est de 3,85 €,
- La ville de Nemours facture le repas à 4,37 €,
- Le tarif appliqué à Bougligny est de 3,95 €.

Le maire propose une augmentation modérée, dans la continuité des années précédentes, de 0,05 € par repas, soit une hausse de 1 €/mois/enfant, correspondant à une augmentation de 1,3 %.

Thierry BRIAND insiste sur la nécessité de maîtriser cette spirale d'augmentations, bien qu'elle reste inévitable pour maintenir un tarif raisonnable. Il rappelle que les frais annexes ne sont pas inclus dans le prix du repas, estimant le coût total entre 8 et 10 € par repas, si cela devrait être inclus.

Kristiane COTTIN partage les fourchettes de prix appliquées dans un lycée du Loiret : 3,30 €, 4,00 €, 4,40 € et 5,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer le tarif du repas à 3,90 € à compter du 1er janvier 2025.

6/SMEAPN : Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours

Le maire informe l'assemblée de la création d'un nouveau syndicat à compter du 1^{er} janvier 2025 regroupant les communes suivantes : Aufferville, Augerville-la-Rivière, Bagneaux-sur-Loing, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Faÿ-lès-Nemours, Fromont, Grez-sur-Loing, Montcourt-Fromonville, Nanteau-sur-Essonnes, Nemours, Ormesson, Poligny, Rumont, Saint-Pierre-lès-Nemours, la Communauté de Communes du Pithiverais-Gâtinais, ainsi que les communes du territoire d'Augerville-la-Rivière.

Les statuts de ce syndicat prévoient un nombre de délégués proportionnel au nombre d'habitants :

- Pour les communes de 0 à 4 000 habitants, un délégué titulaire et un délégué suppléant sont désignés.

Rappel des représentants au sein du SIAEP :

- Délégués titulaires : Thierry Briand, Thierry Vallery et Vincent Morisseau.
- Déléguée suppléante : Marina Bonhomme.

Le maire propose de désigner Thierry Briand comme délégué titulaire et Thierry Vallery comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à la majorité de 12 voix pour et 2 abstentions :

- Thierry Briand : délégué titulaire.
- Thierry Vallery : délégué suppléant.

Le maire informe de l'abrogation de la loi prévoyant le transfert obligatoire de la compétence "assainissement" aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2025.

Il estime que, dans ce contexte, la mutualisation de l'assainissement ne semble pas opportune.

7/JUSTICE : ESTER EN JUSTICE LITIGE URBANISME

Le maire précise qu'il s'agit d'une mesure de protection recommandée par les services de la DDT, la Préfecture, ainsi que l'assureur Groupama. Cette délibération a pour objectif d'anticiper d'éventuels différends.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'autorisation donnée au maire d'ester en justice dans les affaires relatives à l'urbanisme.

Le maire informe les conseillers des actualités récentes.

Le dimanche 2 février 2025, se tiendra le repas du CCAS. Deux membres du conseil municipal y sont invités. Thierry Briand, Vincent Morisseau et Christine Billard y participeront.

Un point de l'ordre du jour a été omis. Le maire présente ses excuses à ce sujet.

8/ PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2025.

Thierry Vallery est invité à quitter la salle pour ce point de l'ordre du jour.

Le maire informe qu'un agent occupant actuellement le poste d'adjoint technique est éligible à une promotion au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe. Il propose d'inscrire cet agent sur le tableau d'avancement de grade 2025, ce qui favoriserait le suivi de sa carrière tout en constituant un avantage pour sa retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe pour l'année 2025.

Par ailleurs, le maire informe l'assemblée qu'une prime annuelle a été attribuée au personnel communal, calculée au prorata des heures travaillées, pour un montant total de 6 340 € brut.

Informations diverses communiquées par le maire :

- **Illuminations de Noël** : Le contrat avec la société Eiffage n'a pas été renouvelé. À la place, de nouvelles décorations avec des motifs variés ont été acquises. Ces illuminations, durables et écologiques, fonctionnent par fluorescence sous l'effet des phares. Si l'expérience est concluante, d'autres acquisitions pourront être envisagées en 2025.

L'installation, a été réalisée par Éric, et mis en place avec Vincent et Hervé. Le coût s'est élevé à 2 280 €TTC pour 7 décorations, contre 4 700 €TTC auparavant avec la société Eiffage. Les retours en mairie ont été enthousiastes et favorables à une poursuite de ce dispositif dans les années à venir.

Vincent Morisseau souligne que l'installation a pris plus de temps pour les premières décorations, mais qu'elle a été plus rapide dans les hameaux.

À noter qu'un acte de vandalisme a été signalé : la pelle du bonhomme de neige a disparu.

- **DECI** : Les travaux de création d'une bouche incendie au hameau de Maison Rouge ont été réalisés par la société SAUR. Une protection a également été mise en place. Cette bouche incendie a été installée pour permettre une intervention en cas d'incendie pour la maison isolée située au Clos de Grigny.

Adeline Ruffignac précise qu'elle pourra également être utilisée pour les parcelles agricoles environnantes.

Deux autres sites sont également prévus. La réalisation, confiée à la société Vauvelle, était initialement programmée pour le mois de novembre 2024. Cependant, des problèmes de coordination entre le fournisseur des bâches et l'entreprise Vauvelle ont entraîné un retard. Les travaux seront donc effectués courant 2025, tout en maintenant les tarifs initialement convenus, ce qui constitue un grand regret pour le maire.

Thierry Vallery souligne qu'il faudra également tenir compte des conditions météorologiques.

- **Repas de Noël à la restauration scolaire** : Il se tiendra le vendredi 20 décembre prochain à 12h05. Tous les enfants y participeront, accompagnés du personnel communal, des enseignants, ainsi que des maires du RPI qui sont également conviés. Ce sera un moment convivial. Une boisson à base d'eau et de sirop sera servie, suivie d'une bûche glacée et de 4 à 5 chocolats.
- **Travaux du portillon du cimetière et de la bouche devant la boulangerie** : Des travaux de maçonnerie ont été réalisés par la société NG Maçonnerie. Il a été remarqué que les travaux de la bouche n'ont pas tenu, une solution devrait être envisagée pour éviter toute circulation.
- **Logement** : Lors de la dernière réunion, des problèmes liés à la perception des versements ont été évoqués. Une régularisation est en cours. Ainsi, pour l'année 2023, un montant de 11 510 € a été perçu, et pour l'année 2024, 12 502 €. Les travaux de rénovation ont coûté 47 000 €, avec une subvention obtenue par la commune pour financer ces travaux.

Nathalie Touzet indique que le nombre de locations a été restreint durant l'été. La période actuelle reste également calme, mais les locations réalisées obtiennent d'excellentes évaluations. Ce logement peut être utilisé comme relogement d'urgence, avec la possibilité de bloquer les réservations selon les besoins. Les réservations se répartissent différemment selon les jours : en semaine, elles concernent principalement des entreprises, tandis que les week-ends, elles sont majoritairement effectuées par des familles. Il est également prévu de traiter les mouches au grenier pour l'été prochain.

Christian Bonnichon souligne l'importance de conserver ce logement, notamment en tant que solution de relogement d'urgence. Il cite l'exemple de sa fille, victime d'un incendie électrique à Nemours, où aucun logement d'urgence n'a pu lui être proposé. Par ailleurs, il évoque le fonctionnement irrégulier de la cloche ainsi que sa résonance perceptible à l'extérieur.

- **Goûter de Noël des enfants** : Un goûter festif est prévu le samedi 21 décembre 2024 à 15h30. Au programme : jeux, diverses animations, la visite du Père Noël et la distribution d'une surprise.
- **Vœux du maire** : La cérémonie se tiendra le dimanche 26 janvier 2025 à 11h, dans la salle des 4 Saisons.
- **Livraison de fioul** : Comme chaque année à la même période, un groupement d'achat a été organisé, permettant une économie de 1 634 € par rapport à l'année précédente pour l'achat communal.
- **Hangar EDF** : Une procédure de mise en demeure a été engagée pour exiger l'entretien de la parcelle, incluant une vieille grange, la clôture, et l'élagage. Ce terrain est essentiel pour permettre la manœuvre des convois exceptionnels.
- **Panneaux de signalisation** : À trois reprises, des véhicules ont emprunté le trottoir en provenance de Beaumont-du-Gâtinais pour éviter le feu rouge à une vitesse inadaptée. Face à ce comportement inacceptable, un poteau a été installé pour empêcher cette utilisation abusive. Par ailleurs, les panneaux dans la rue des Ouches ont été posés conformément aux arrêtés municipaux, dans le but d'encourager les automobilistes à ralentir. Ces mesures ont été prises avec l'avis de l'ARD. Un rendez-vous est également prévu prochainement avec le nouveau représentant de l'ARD.
- **Effectifs scolaires 2025** : Une remontée des effectifs auprès de la DASEN sera effectuée en janvier 2025. Il est à noter une diminution de 20 élèves par rapport à la rentrée 2024. Plusieurs critères seront mis en avant pour éviter une fermeture de classe, notamment la nécessité d'éviter les mélanges de niveaux.
- **SDESM et travaux sur le transformateur** : Il y a 2 à 3 ans, des représentants du SDESM sont venus pour discuter du remplacement d'un transformateur de plus de 50 ans, devenu non conforme. Leur proposition initiale était de démolir le transformateur actuel et d'en construire un plus petit devant l'ancien emplacement. Cependant, cette solution aurait entravé l'accès à une propriété située dans une rue étroite et sans issue. Cette option a donc été abandonnée.

Lors d'une réunion fin octobre 2024, deux alternatives ont été proposées :

- **Option 1** : Installer le nouveau transformateur sur un terrain constructible situé route Ronde. Le propriétaire, consulté, a refusé de vendre.
- **Option 2** : Une autre localisation sur la route Ronde. Des discussions sont en cours avec le propriétaire et des informations complémentaires ont été demandées.

Les travaux prévoient l'enfouissement de la ligne haute tension depuis l'entrée d'agglomération route Ronde jusqu'à l'intersection de la rue des Canes. Le début du chantier est planifié pour juin ou septembre 2025. Par conséquent, les travaux de réfection de la couche d'enrobé route Ronde sont reportés. Les travaux pour la rue des Canes, le chemin du stade et les chemins de l'AFR sont maintenus.

2. Tour de table :

- **Gwenaëlle FASSEU** :
 - Confirme que José Martel a été retenu comme traiteur pour le repas du CCAS.
 - Souligne que les réunions du Syndicat Mixte de Transports ont des horaires trop tôt, ce qui l'empêche d'y assister.

- **Cédric HERRERA :**
 - Rappelle qu'une réunion annuelle du SDESM est habituellement prévue, mais aucune n'a eu lieu récemment.
- **Vincent MORISSEAU :**
 - Indique que le déneigement s'est bien déroulé dans la majorité de la commune, sauf rue Grande où certains habitants n'ont pas permis le passage de la lame malgré l'information diffusée via Panneau Pocket.
- **Thierry VALLERY et Thierry BRIAND :**
 - Ont assisté à une réunion du SIAEP.
 - Annoncent que deux taxes seront supprimées, mais trois nouvelles taxes seront introduites, ciblant principalement les assainissements non collectifs non conformes.
- **Nathalie TOUZET :**
 - Demande des précisions sur les solutions envisagées pour les maisons dont la mise aux normes est impossible.
- **Bruno MOULIÉ :**
 - Souligne la complexité de la mise aux normes dans certains cas.
- **Gwenaëlle MORISSEAU :**
 - Sera présente à la réunion du SIRSAP du 19 décembre.
- **Christian BONNICHON :**
 - A participé à une réunion du Syndicat des Pompes Funèbres. Mentionne que le véhicule Mercedes a été livré.
- **Christine BILLARD :**
 - Fait un retour sur une réunion du Syndicat Mixte des Collèges, concernant un litige de 42 000 € avec la commune de Château-Landon sur l'utilisation de la piscine Tournesol. Une médiation a permis d'obtenir un accord : la commune de Château-Landon quitte le syndicat et verse 21 000 € au syndicat, cette proposition a été acceptée.
- **Bruno MOULIÉ :**
 - Critique l'attitude de la commune de Château-Landon, estimant que ce comportement pourrait menacer l'existence même du syndicat.
 - Rapporte deux projets discutés à la réunion de la CCGVL :
 1. La vente d'une parcelle de la ZAC à Égreville, qui va créer des emplois.
 2. La rénovation d'une maison à Château-Landon, projet finalement abandonné.
- **Nathalie TOUZET** demande ce qu'il se passe actuellement à la sucrerie de Souppes-sur-Loing.
- **Vincent MORISSEAU :**
 - Évoque la campagne de betterave 2024, retardée en raison de la panne de la sucrerie de Souppes-sur-Loing. Une pollution au saccharose a été détectée dans le canal de Bagneaux.

- La sucrerie, sous le coup d'une enquête judiciaire transférée au parquet de Fontainebleau puis Paris, n'a pas pu redémarrer son activité suite à de nombreux ennuis techniques.

L'ordre du jour est épuisé à 23h06

Bruno MOULIÉ,

Maire d'Aufferville

